



## Ralentisseurs hors des clous ?

Nos pages 2 et 3 sur des usagers qui dénoncent  
leur non-conformité à Aurillac.



LE FAIT  
DU JOUR

Les nombreux dos-d'âne

# À Aurillac, les ralentisseurs dans le viseur

## Circulation

L'association Pour une mobilité sereine et durable (PUMSD) s'est pourvue en cassation. Elle estime que la plupart des dos-d'âne de France devraient disparaître car ils ne sont pas conformes à la loi. Le Cantalien Bruno Lhermie a adhéré à cette association. Après avoir endommagé sa remorque à Aurillac, il a traduit la Ville en justice. Comme lui, de nombreux automobilistes sont remontés contre les ralentisseurs aurillacois.

Romain Blanc

romain.blanc@centrefrance.com

**S**a petite Toyota Yaris de 2012 est bien « loin d'être une voiture sportive ». Pourtant, lorsqu'elle prend le volant à Aurillac, Léa reste sur ses gardes... et y réfléchit à deux fois

Toutes les catégories y sont... pour le plus grand malheur des automobilistes. C'est devenu infernal ! »

« Aurillac devient une zone de trial. Tout le monde n'a pas un SUV ou un 4 x 4 ! »

d'enrobés bitumineux. Comment décrire l'exemplaire sur lequel a roulé Laurent Bonal, en 2022, dans la rue Arsène-Vermeuzen ? « Un monticule, lance-t-il. Il n'était même pas signalé », déplore cet habitant d'Arpajon-sur-Cère.

Au volant de sa Volkswagen New Beetle de 1999, il entend un bruit bizarre. « Mais je ne me suis pas arrêté tout de suite, regrette-t-il. Et le lendemain, en la sortant de mon garage, je vois





lorsqu'elle prend le volant à Aurillac, Léa reste sur ses gardes... et y réfléchit à deux fois avant d'enclencher la troisième. « Je dois passer à moins de 20 km/h sur les dos-d'âne au risque de griffer ou de laisser mon pare-chocs. » Sa liste est longue comme le bras.

Selon cette Aurillacoise de 25 ans, les ralentisseurs « poussent comme des champignons dans notre belle ville ». Mais s'il ne fallait en retenir qu'un, ce serait celui de la rue Pierre-Marty, juste avant le rond-point du cinéma. « La première fois que je l'ai pris, j'ai frotté. Et vu toutes les traces qu'il y a dessus, je ne pense pas être la seule... »

Le sujet suscite le débat : plus de 140 commentaires ainsi que des dizaines de contributions en réponse à notre appel à témoignages lancé sur internet. « Aurillac, c'est un musée de ralentisseurs !, ironise Bastien.

**ou un 4 x 4 ! »**

Certaines pièces de collection enjolivent la ville. Comme ce « coussin berlinois » en vieux caoutchouc rouge, situé rue Paul-Doumer, face à l'épicerie. Selon certaines associations de défense des automobilistes, ce type de dos-d'âne devrait être interdit depuis 2009.

Autre salle d'exposition particulièrement chargée : l'avenue de la République. Dans son prolongement, tout en haut de l'avenue du Quatre-Septembre, l'un des ralentisseurs a d'ailleurs dû être ôté puis réinstallé par une société de travaux publics.

Dans un style plus baroque, on peut mentionner celui de la rue du Cayla, devant le parking de La Poste centrale : semble-t-il trop abruptes, ses pentes ont été adoucies grâce à la pose de fines couches

suis pas arrêté tout de suite, regrette-t-il. Et le lendemain, en la sortant de mon garage, je vois une petite tache d'huile au sol. » Surpris, inquiet, il emmène sa voiture chez un pro. « T'as le carter d'huile cassé », m'a annoncé mon mécano. » Coût : 300 euros. Laurent Bonal appelle la mairie, qui lui conseille d'envoyer un courriel avec des photos. Cela ne donnera rien. Son assurance ne prendra pas non plus les frais en charge, « car il n'y avait pas de témoin oculaire », peste l'automobiliste, agacé. « J'ai abîmé mon véhicule sans aller vite ! Cinq dos-d'âne avenue de la République, trois dans la montée de la Sécurité sociale, il y en a partout ! J'ai l'impression qu'Aurillac devient une zone de trial. Tout le monde n'a pas un SUV ou un 4 x 4 ! »

Numéro un, et de loin, dans le classement des ralentisseurs les plus critiqués : l'avenue de Conthe, au niveau du chantier



de l'Adapei. Le 26 août 2020, Bruno Lhermie y a endommagé sa remorque. À la descente, « la roue jockey a tapé sur le bitume, ce qui a fait céder les boulons. Elle s'est désolidarisée et elle est partie », retrace ce paysagiste. Réparations : 251 euros. L'histoire aurait pu en rester là. Mais plus de trois ans après, Bruno Lhermie n'a tou-

jours pas lâché l'affaire. « Je suis du genre têtu, glisse-t-il. Je ne capitule pas facilement... »

La mairie ne veut rien entendre ? Il dépose alors une requête devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, le 6 janvier 2021, et fait appel à un huissier de justice pour dresser un constat en bonne et due forme. Objectif, forcer la Ville

## Pour les personnes à mobilité réduite, c'est « ouch, aïe, ouille ! »

**Conducteur spécialisé dans le TPRM, comme transport de personnes à mobilité réduite, Jean-Louis Siquier entend souvent ses clients pester contre les dos-d'âne. Voici son témoignage.**

■ **Quel type de véhicule conduisez-vous ?** Un Ford Tourneo connect. C'est un grand véhicule aménagé, avec un système de pont qui permet de faire monter les fauteuils roulants, électriques ou manuels.

■ **Il a de bons amortisseurs ?** Oui, il est confortable. Mais la particularité, c'est qu'à partir du moment où les gens sont en fauteuil, ils ne profitent pas du confort des sièges du véhicule, avec de la mousse de partout...



**SECOURSES.** En fauteuil, chocs garantis. PHOTO D'ILLUSTRATION CHRISTOPHE MASSON

■ **Les passagers en fauteuil roulant sont donc plus sensibles aux secousses des ralentisseurs...**

Mes clients en fauteuil électrique les ressentent peut-être un peu moins, quoique. Mais en fauteuil manuel, il n'y a rien ! C'est vraiment du tape-cul. On a beau les passer à 10 ou 15 km/h, ça tape. C'est surtout lorsque l'on sort des ralentisseurs que ça tape, à la descente, quand l'impact se produit sur les roues arrière. C'est pour cela que nous les appelons les tape-culs.

■ **Que disent vos clients qui encaissent ces dos-d'âne ?** Ouch, aïe, ouille !!! Je ne peux mieux vous exprimer leur douleur.

■ **Aurillac, c'est la croix et la bannière ?** Ce n'est pas spécifique à Aurillac. Vous en avez un à Ytrac qui est une horreur. J'y transporte une femme de 26 ans en fauteuil roulant : je suis obligé de le passer au pas. J'amène aussi des gens en rhumatologie, à la dialyse... Pour eux, c'est terrible, ils ressentent tous types de douleur.

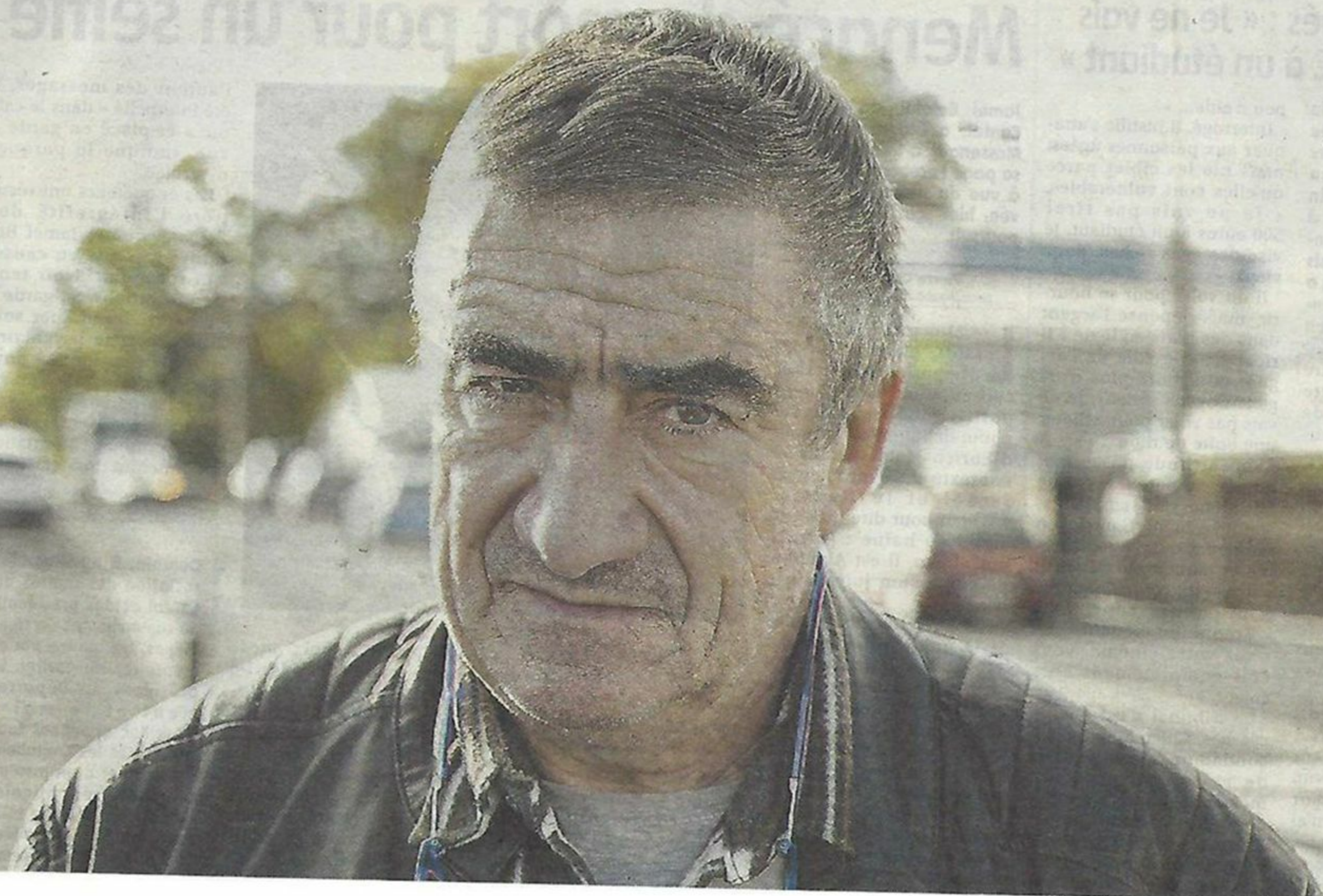
■ **On vous demande des détours ?** Oui, cela arrive que le client demande d'éviter un secteur. Par exemple, le boulevard Jaurès.

■ **Mais c'est possible d'atteindre l'hôpital d'Aurillac sans prendre un ralentisseur ?** Non ! Vous voulez passer où ? Je réfléchis, je ne trouve pas... ■

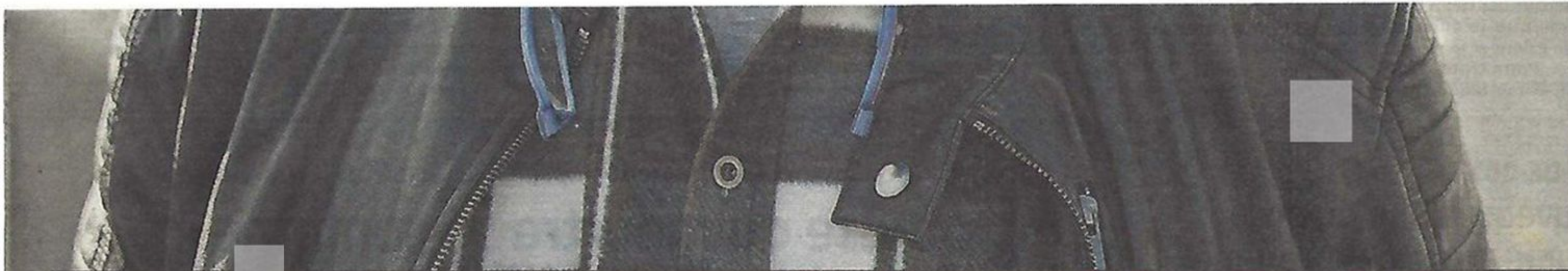


# de la ville soulèvent le débat

**LE FAIT  
DU JOUR**







**EXCÉDÉ.** Bruno Lhermie a accidenté sa remorque sur un « plateau traversant » de l'avenue de Conthe, à Aurillac. Dans cette ville « musée de ralentisseurs », on peut notamment emprunter le coussin berlinois caoutchouteux de la rue Paul-Doumer (en haut à gauche), le dos-d'âne amorti de la rue du Cayla (à gauche au centre) ou ce trapèze honni de la rue Pierre-Marty (en bas à gauche). PHOTOS JEREMIE FULLINGER

d'Aurillac à « supprimer le ralentisseur sur l'avenue de Conthe ».

Car, d'après Bruno Lhermie, cet équipement est illégal. Face aux juges, il soutient que « la signalisation indique un dos-d'âne alors qu'il s'agit d'un ralentisseur de type trapézoïdal », que « la pente de la route est de 6 % alors que le décret du 27 mai 1994 interdit

de tels aménagements sur les voies dont la déclivité est supérieure à 4 % », ou encore que ses dimensions « ne respectent pas la norme NPF 98-300 ».

La municipalité rétorque quant à elle que « le ralentisseur litigieux ne constitue pas un ralentisseur de type trapézoïdal mais un plateau traversant », et donc qu'« il ne répond pas aux nor-

mes évoquées par le requérant ».

Excédé, Bernard Lhermie y voit là « un jeu de mots subtil » pour « contourner » la loi. Reste que le tribunal administratif l'a débouté, le 26 octobre dernier. Les juges de Clermont-Ferrand ne se sont néanmoins pas prononcés sur le fond du dossier. Ils ont simplement estimé que le Cantalien n'avait pas réussi

à établir « la réalité de son accident, ni le lien de causalité entre le défaut de conception du ralentisseur et les dommages subis par sa remorque ».

Qu'importe. Le paysagiste n'a pas lâché pas le morceau. Envisageant « fortement » d'interjeter appel, Bruno Lhermie attend désormais des nouvelles de l'association PUMSD (Pour

une mobilité durable et sereine), à laquelle il a adhéré. Celle-ci considère que 90 % des ralentisseurs français ne sont pas conformes. Elle a saisi le Conseil d'État qui vient de lui donner en partie raison : le 24 octobre, la plus haute juridiction administrative a annulé un arrêt de la cour d'appel de Marseille. Cette affaire, qui attend d'être rejugée, fera jurisprudence. ■

## Selon la mairie, la population « approuve » ces équipements

**Contactée, la municipalité aurillacoise chiffre à 57 le nombre de ralentisseurs installés dans la ville : « 37 de type coussins berlinois » (plastique ou béton) et « 20 plateaux surélevés ».**

« Sous son premier mandat de plein exercice, le maire a malheureusement été confronté à plusieurs graves accidents de la circulation, parfois mortels, sur le territoire communal », rebobinent les services de la Ville.

« Ces événements tragiques l'ont profondément marqué et ont suscité chez lui un sentiment de responsabilité et une

obligation morale de prendre des mesures drastiques. »

### « Un unique but : ralentir la vitesse »

Depuis 2016, « avec un budget supérieur à 100.000 euros consacré chaque année à la sécurisation de la voirie municipale, la Ville d'Aurillac a mené et continue de mener de multiples actions pour fluidifier et apaiser la circulation dans l'agglomération : suppression de carrefours à feux tricolores, réalisation de giratoires, instauration de zones 20 et 30, pose de ralentisseurs, installation de plateaux surélevés, création de chicanes... » En proposant

« des aménagements à même de réduire le caractère accidentogène » de tel ou tel secteur, la municipalité estime poursuivre « un seul et unique but : ralentir la vitesse (excessive) des automobilistes et assurer la sécurité de tous les usagers de la voirie communale, notamment des plus vulnérables (piétons et cyclistes). Sur l'ensemble de ces aménagements, la Ville d'Aurillac reçoit une pleine adhésion de la population aurillacoise, qui en approuve la quasi-totalité ».

Pour preuve ? « Les agents en charge du cadre de vie reçoivent quotidiennement des demandes pour solliciter l'installa-

tion de ralentisseurs », argumentent les services de la Ville. En revanche, « la pose d'un tel dispositif n'est pas systématique. Une fois reçue, la demande fait l'objet d'une étude attentive par les services techniques ».

### « Conformité technique et réglementaire »

D'après la mairie, les Aurillacois réclamant l'installation de dos-d'âne sont donc plus nombreux que ceux exigeant leur disparition. « Il est important de préciser que la Ville d'Aurillac ne répond pas systématiquement de façon favorable aux demandes des rive-

rains en matière de ralentisseurs car elle est consciente de certaines contraintes liées à ces dispositifs : contraintes sonores et techniques (difficultés pour déneiger par exemple), mais aussi inconfort pour la circulation. »

Enfin, le débat sur l'éventuelle non-conformité des dos-d'âne aurillacois n'a pas lieu d'être, selon la municipalité. « Les ralentisseurs et plateaux (rampes) installés par la Ville d'Aurillac sont réalisés à partir de pièces béton préfabriquées en usine afin d'être en conformité technique et réglementaire avec la législation en vigueur. » ■